

PAC 2017
ZÉRO PAPIER

Pourquoi télédéclarer ?

La télédéclaration est obligatoire depuis 2016. TéléPac est une démarche qui sécurise la demande d'aide et permet de mieux visualiser le RPG à déclarer.

Comment m'informer sur télépac ?



EN PARTICIPANT AUX SÉANCES DE PRÉSENTATION TÉLÉPAC organisées à la DDT
17, quai de l'abbé Grégoire à Blois

Mercredi 29 mars après midi
de 14h30 à 16h30

Vendredi 31 mars matin
de 10h à 12h

EN CONSULTANT LE SITE TÉLÉPAC
→ Onglet formulaires et notices 2017

EN APPELANT L'ASSISTANCE
TÉLÉPHONIQUE DDT

02 54 55 75 30

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



DU 1ER AVRIL AU 15 MAI 2017

OUVERTURE LE 1ER AVRIL POUR TOUS LES DOSSIERS



sauf dossiers avec instruction Surfaces 2016 non finalisée (ouverture 17 avril)
et sauf demandes MAEC et Bio (ouverture autour du 20 avril)

Où puis-je télédéclarer ?

► Lieux où des ordinateurs sont mis à ma disposition **Munissez-vous d'une pièce d'identité et de votre mot de passe personnel**
AVEC L'ASSISTANCE DES AGENTS DE LA DDT

BLOIS
Direction Départementale des territoires
17, quai de l'Abbé Grégoire

Du 1er au 15 avril 2017 SUR RDV
AU 02 54 55 75 30

Du 17 avril au 15 mai indus sans RDV
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
du lundi au vendredi (hors jours fériés)

MONTOIRE S/LE LOIR
Lycée Professionnel Agricole
6 rue de l'Agriculture

Jeudi 4 mai 2017
de 9h à 12h et de 14h à 16h
SUR RDV AU 02 54 55 75 30

Vous êtes un nouvel exploitant

1. Télécharger l'imprimé sur le site Télépac ou sur www.loir-et-cher.gouv.fr et l'adresser à la DDT avec les pièces suivantes →
2. Faire une demande d'autorisation d'exploiter
au 02 54 55 75 06

Vous êtes un particulier	Vous êtes en société
<ul style="list-style-type: none">• Copie de la carte d'identité• Copie de l'attestation d'affiliation MSA	<ul style="list-style-type: none">• Copie de l'extrait KBIS historique• Copie des statuts enregistrés• Copie de l'assemblée générale
RIB d'exploitation Copie du certificat d'inscription délivré par l'INSEE	

Direction départementale des territoires, 17 quai de l'Abbé Grégoire, 41012 BLOIS CEDEX

LES ORGANISMES HABILITÉS POUR VOUS AIDER À TÉLÉDÉCLARER

AGRIAL - Coopérative Agricole à capital variable

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC

Adresse : 4 rue des Roquemonts – CS 35051 – 14050 CAEN CEDEX 4
Contact(s) : M. Jean-Pierre BOISNARD Téléphone : 06 30 25 90 81
Mail : jp.boisnard@agrial.com



AS-CENTRE LOIRE - Association de Gestion et de Comptabilité

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC

Adresse : 11 – 13 – 15 Rue Louis Joseph Philippe 41018 BLOIS
Contact(s) : Mme Philippine BLOT Téléphone : 02 54 46 22 09
Mail : secretariat-01@as-centreloire.com



AGRICULTURES & TERRITOIRES - Chambre d'agriculture de Loir et Cher

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC

Adresse : CS 1808 - 11-13-15 rue Louis Joseph Philippe 41018 BLOIS
Contact(s) : M. Philippe DEBARRE Téléphone : 02 54 55 20 27
Mail : philippe.debarre@loir-et-cher.chambagri.fr



CERFRANCE Val de Loire - Association de Gestion et de Comptabilité

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC
Accepte les délégations de signatures pour la télédéclaration intégrale du dossier PAC

Adresse : 8 rue Pasteur – 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR (siège)
Contact(s) : MM Alexis CARRAZ M. Fabien BALZEAU
Téléphone : 06 70 40 98 61 06 87 86 89 94
Mail : accaraz@valdeloire.cerfrance.fr fbalzeau@valdeloire.cerfrance.fr



FDSEA de LOIR-et-CHER - Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC

Adresse : Maison de l'Agriculture – 11-15 rue Louis Joseph Philippe
41018 BLOIS CEDEX
Contact(s) : Mme Sophie SIRI
Téléphone : 02 54 78 51 20 Mail : accueil@fdsea41.fr



SA PISSIER

Prestation : Assistance pour la constitution et la validation sous telepac de dossier PAC

Adresse : 1 rue de la Haie de Pré – 41240 OUZOUEUR LE MARCHE
Contact : Mme Valérie IMBAULT
Téléphone : 06 67 51 41 37 Mail : v.imbault@pissier.fr



Avant de télédéclarer

Munissez-vous de votre N° pacage et de votre mot de passe personnel (et de code telepac reçu fin mars 2017)

Vous vous connectez pour la 1ère fois

→ Cliquez sur "créer votre compte ou mot de passe perdu"

→ Saisissez les informations demandées et validez

Votre compte telepac est maintenant ouvert

Si vous vous êtes déjà connecté depuis la dernière campagne

→ Accédez à votre compte en saisissant votre identifiant (n°pacage) et votre mot de passe.

Attention il vous sera demandé de changer votre mot de passe (au moins 8 caractères dont au moins 3 parmi les minuscules, majuscules et caractères spéciaux)

Vous n'avez pas de numéro de pacage

Votre exploitation a changé de statut

Signalez le au 02 54 55 75 06

Transfert de droits à paiement de base (DPB)

Si votre exploitation a changé de pacage et/ou s'est agrandie, avez-vous pensé à faire le transfert de DPB ?

→ Vous avez jusqu'au 15 mai inclus pour déposer les clauses à la DDT AVEC L'INTÉGRALITÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES
Contact : 02 54 55 75 19

Paiement vert - 3 critères à respecter

- ⇒ maintien de prairies permanentes
- ⇒ diversité des assolements
- ⇒ surfaces d'intérêt écologique

Assistance technique et informatique

Télépac (appel gratuit) : 0800 221 371